

# COMPOSITION INSTRUMENTALE

CEM / DEM / CPES

Professeure : Raphaèle BISTON

Professeure coordinatrice : Marie-Agnès SAUVIGNET

## Annexe au règlement des études CULTURE/CREATION

## PRÉSENTATION

La classe de composition du Conservatoire de Lyon s'adresse à tout étudiant ayant un appétit pour la création, et souhaitant développer des projets d'écriture instrumentale et vocale fondés sur l'expérimentation, l'exploration et la recherche. Le bagage musical préalable doit a priori permettre une certaine autonomie, en particulier concernant la notation musicale, mais différents profils pourront être considérés.

## ÉTAPES PÉDAGOGIQUES

### A – 3<sup>ème</sup> Cycle Personnalisé (3CP)

- Durée maximale des études : 2 à 3 ans

Le cycle se déroule sur deux à trois ans – une quatrième année peut être exceptionnellement accordée si le parcours le justifie.

L'enseignement consiste en des cours de composition, de culture et d'instrumentation.

Ce cycle peut se clore par l'obtention du certificat d'études musicales en composition instrumentale : CEM.

### B - Cycle DEM (Diplôme d'études musicales en composition instrumentale)

- Durée maximale des études : 2 à 3 ans

Le cycle permet à l'étudiant d'acquérir la culture, le savoir-faire et l'autonomie que nécessite la réalisation de projets personnels de composition instrumentale ou vocale.

Il peut se clore par l'obtention du Diplôme d'études musicales.

### C - Coursus préparatoire à l'enseignement supérieur en composition instrumentale (CPES)

Le CPES est un cursus qui permet d'accompagner les étudiants, en fonction de leur projet personnel, afin qu'ils puissent réaliser de nouveaux projets de composition et présenter leur candidature dans les établissements d'enseignement supérieur.

- Durée 750 heures de formation sur 2 à 3 ans.

**Il est possible de suivre le cycle du Diplôme d'Études Musicales (DEM) et le Coursus préparatoire à l'enseignement supérieur CPES en parallèle.**

## DÉTAIL DES ÉTAPES

### A – 3<sup>ème</sup> Cycle Personnalisé (3CP)

#### Modalité d'admission

**Un stage d'admission** permet, pendant un mois (2h à 4h par semaine), de vérifier l'adéquation entre les objectifs et contenus des cours d'une part, et la motivation et les attentes des candidats d'autre part. Ceux-ci/celles-ci s'initient à la discipline, le cas échéant montrent leurs travaux préalables et définissent leur projet avec l'enseignant. Un parcours musical préalable est a priori nécessaire, mais pas forcément dans le domaine de la composition.

À l'issue du stage, un jury valide l'admission après la réalisation par chaque candidat-e d'un commentaire d'écoute (sur la base des œuvres étudiées durant le stage), et d'un entretien portant sur ses motivations, et éventuellement ses travaux personnels.

Les admis-es pourront être affectés par le jury en 3CP1 ou 3CP2, en fonction des acquis.

#### Études

Il est proposé aux étudiants

- D'élargir leur culture musicale par l'écoute et l'analyse auditive d'œuvres du répertoire contemporain (module de culture musicale XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)
- D'aborder des notions d'instrumentation (module d'instrumentation)
- De constituer les premières étapes d'une méthode personnelle de travail sur la création musicale
- De réaliser des travaux de composition pour de petits effectifs instrumentaux

Le cours de composition est essentiellement un espace d'échange autour du projet et des partitions apportées par les élèves.

Le travail avec les étudiants instrumentistes du CRR, les répétitions, la représentation des pièces au concert annuel de la classe, font partie intégrante de la formation.

#### Validation

Le 3e cycle personnalisé, peut se clore par l'obtention d'un CEM. Il est validé par :

- La présentation devant un jury extérieur du travail de composition réalisé durant l'année scolaire
- La validation du module de culture musicale du XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècle et du module d'instrumentation

Chaque année, le jury extérieur examine et commente aussi les travaux des étudiants ne présentant pas la fin de cycle.

## **B – Cycle DEM (Diplôme d'études musicales en composition instrumentale)**

### Modalité d'admission

Présentation devant un jury d'un dossier constitué d'une lettre de motivation et de travaux de composition (partitions et, si possible, enregistrements), épreuve mettant en évidence les capacités d'écoute et d'analyse du candidat et entretien portant sur ses motivations-

### Études

Les disciplines obligatoires

- Composition instrumentale
  - Culture musicale XXème-XXIème siècles (jusqu'à validation du module)
  - Instrumentation (jusqu'à validation du module)
  - 2 modules complémentaires au choix parmi : analyse, composition électroacoustique, écriture, histoire de la musique, improvisation, instrument augmenté, instrument complémentaire
- Les modules complémentaires doivent être suivis et validés sur 2 semestres.  
Il est aussi possible de valider 2 modules semestriels différents.

### Validation

Le DEM est obtenu par :

- La présentation devant un jury extérieur du travail de composition réalisé durant l'année scolaire
  - La validation des modules de Culture musicale XXème-XXIème siècles et du module Instrumentation
  - La validation des modules complémentaires choisis
- Il peut être présenté deux fois au cours du cursus, et éventuellement dès la première année.

## **C- Cours préparatoire à l'enseignement supérieur en composition instrumentale (CPES)**

### Modalité d'admission

Présentation devant un jury d'un dossier constitué d'une lettre de motivation et de travaux de composition (partitions et, si possible, enregistrements), épreuve mettant en évidence les capacités d'écoute et d'analyse du candidat et entretien portant sur les motivations du candidat et son projet professionnel.

Déroulement des études

- 2 à 3 années
- 750 heures au moins à valider, soit 125h par semestre sur 3 ans

Le CPES est un cursus qui permet d'accompagner les étudiants, en fonction de leur projet personnel, afin qu'ils puissent réaliser de nouveaux projets de composition et présenter leur candidature dans les établissements d'enseignement supérieur.

## **PROFESSEURS DU DÉPARTEMENT CULTURE/CRÉATION**

### **Dominante composition instrumentale**

Raphaèle BISTON : [raphaèle.biston@conservatoire-lyon.fr](mailto:raphaèle.biston@conservatoire-lyon.fr)

### **Complémentaires Culture**

Composition électroacoustique :

Stéphane BORREL : [stephane.borrel@conservatoire-lyon.fr](mailto:stephane.borrel@conservatoire-lyon.fr)

Écriture :

Marie-Agnès SAUVIGNET : [marie-agnes.sauvignet-poirier@conservatoire-lyon.fr](mailto:marie-agnes.sauvignet-poirier@conservatoire-lyon.fr)

Cédric GRANELLE : [cedric.granelle@conservatoire-lyon.fr](mailto:cedric.granelle@conservatoire-lyon.fr)

Culture musicale (analyse, histoire de la musique, esthétique)

Claire LAPLACE : [claire.laplace@conservatoire-lyon.fr](mailto:claire.laplace@conservatoire-lyon.fr)

Anthony MONDON : [anthony.mondon@conservatoire-lyon.fr](mailto:anthony.mondon@conservatoire-lyon.fr)

Nicolas MUNCK : [nicolas.munck@conservatoire-lyon.fr](mailto:nicolas.munck@conservatoire-lyon.fr)